

Contrat de Saillie et de Pension EYARTH TROY

Propriétaire (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email (facultatif) : _____

Jument (nom) : _____

N° SIRE : _____

Conditions de monte

- L'étalon fera la monte naturelle en main
- La jument doit-être indemne de la métrite équine contagieuse et à jour de ses vaccinations contre la grippe et la rhinopeumonie
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé, des écoulements utérins, d'un comportement dangereux pourra être refusée
- Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la monte naturelle
- Tous frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de la jument

Conditions de pension

- Pré : 4 euros HT/jour soit 100 euros/mois
- Ponette A/B suivie : 6 euros HT/jour soit 125 euros/mois- Ponette C 175 €/ - Ponette D 200€/mois

Conditions de paiement : 220€ TTC à la saillie. Reportable en absence d'un poulain viable _

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire

Paul ou Beth Loasil

